



N° 92F0174GIF au catalogue

**Fichier des limites des régions
agricoles de recensement
Recensement de l'agriculture
de 2001
Deuxième édition - Guide de référence**



Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au centre régional de consultation le plus près de votre localité.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont offertes, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements

1 800 263-1136

ATS

1 800 363-7629

Renseignements par courriel

infostats@statcan.ca

Site Web

www.statcan.ca

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada

Fichier des limites des régions agricoles de recensement Recensement de l'agriculture de 2001 Deuxième édition - Guide de référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 2003

Prix : Cette guide de référence est offerte gratuitement

N° 92F0174GIF au catalogue

ISBN: 0-662-89170-8

Périodicité : Tous les cinq ans

Ottawa

This reference guide is available in English (Catalogue No. 92F0174GIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au centre régional de consultation le plus près de votre localité.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont offertes, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements

1 800 263-1136

ATS

1 800 363-7629

Renseignements par courriel

infostats@statcan.ca

Site Web

www.statcan.ca

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Quoi de neuf?

Deuxième édition

- Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement peut être obtenu gratuitement dans Internet et comprend un guide de référence.
- L'hydrographie a été généralisée en soustrayant du fichier toutes les rivières et tous les lacs sauf les lacs intérieurs de grande étendue. Les Grands Lacs et ces autres lacs intérieurs importants ont été intégrés dans la couche des limites des régions agricoles de recensement (RAR).
- Les limites provinciales et territoriales sont intégrées dans la couche des limites des Fichier des limites des RAR.
- Un code à neuf chiffres qui sert à désigner, de façon unique, chaque région agricole de recensement a été ajouté au titre d'attribut. Il permet aussi la liaison avec les données des tableaux en Beyond 20/20 des produits de données du Recensement de l'agriculture de 2001 qui sont disponibles gratuitement dans Internet à l'adresse www.statcan.ca (ou, moyennant des frais, sur CD-ROM).

Première édition

- On a ajouté des détails hydrographiques de GéoBase hydrologie niveau 0 et de la Base nationale de données topographiques en guise de référence pour déterminer les limites. Les données topographiques numériques qui sont incluses dans la Base nationale de données topographiques sont fournies par Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada.

©Sa Majesté La Reine du Chef du Canada.

Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada.

- On a réussi, pour tout le Canada, à faire correspondre les limites avec les routes des Fichiers du réseau routier (FRR); on peut utiliser les routes des Fichiers du réseau routier comme éléments de référence pour toutes les limites dans le Fichier des limites des régions agricoles de recensement.
- Toute l'information spatiale se fonde maintenant sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

Table des matières

1. À propos de ce guide.....	1
2. Aperçu	2
Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement	2
Date de référence	2
3. Comment utiliser ce produit.....	3
Objet du produit.....	3
Utilisation du Fichier des limites des régions agricoles de recensement avec d'autres fichiers de limites	3
Restrictions	4
Méthodes	4
Contenu	5
Comparaison avec le Fichier des limites des régions agricoles de recensement de 1996	5
4. Qualité des données	6
Historique	6
Précision de localisation	8
Précision des attributs	8
Cohérence logique	8
Uniformité avec d'autres produits	9
Intégralité des données	9
5. Spécifications techniques	10
Formats de logiciel	10
Instructions d'installation	10
Règles de désignation des noms de fichiers	10
Noms et volume des fichiers	11
Représentation géographique	11
Cliché d'enregistrement et description des fichiers.....	11
6. Glossaire	13
Annexe A : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion des recensements de la population et de l'agriculture de 2001	20
Annexe B : Unités géographiques par province et territoire des recensements de la population et de l'agriculture de 2001	21
Annexe C : Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des produits de la division de la géographie.....	22
Annexe D : Règles de désignation des fichiers de données spatiales.....	24
Annexe E : Précision de localisation du réseau routier de la Base géographique nationale.	27
Produits et services de la Division de la géographie	29
Entente de licence d'utilisation finale	36

1. À propos de ce guide

Le présent guide définit le contenu, les applications et les particularités techniques du Fichier des limites des régions agricoles de recensement de 2001, et comprend des notes sur la qualité des données et la méthodologie générale appliquée aux fins de la création du Fichier.

Les termes et les concepts géographiques inscrits en **caractères gras** sont décrits dans le glossaire. D'autres détails à ce sujet apparaissent dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (no 92-378-XIF au catalogue). Des renseignements supplémentaires sont aussi fournis en annexe, suivis d'une liste des produits et services connexes.

Ce guide de référence n'indique pas quels progiciels permettent d'utiliser le Fichier des limites des régions agricoles de recensement. Les utilisateurs sont priés de communiquer avec les distributeurs des logiciels concernés pour avoir des renseignements à cet égard. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation le plus près.

Ce guide a été réalisé à partir de la meilleure information existante au moment de sa diffusion. Il ne constitue nullement une garantie de l'exactitude des données dans le cas où l'on ferait des observations différentes de celles énoncées ici. Toutes les mesures possibles ont été prises pour livrer un produit entièrement vérifié. On ne peut toutefois garantir la fiabilité des données à 100 %.

2. Aperçu

Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement

Le **fichier des limites cartographiques** du Canada comprend les limites de l'ensemble des 82 régions agricoles de recensement (voir la définition à la section Contenu) pour le Recensement de l'agriculture de 2001, avec l'intégration dans une seule couche du littoral canadien et des rives des Grands Lacs et des lacs intérieurs de grande étendue.

Les **coordonnées** géographiques du fichier des limites des régions agricoles de recensement sont exprimées en latitude et en longitude et sont tirées du Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Ce fichier est disponible en format de fichier d'échange ARC/INFO® ou en format de fichier d'échange MapInfo®. On peut télécharger le fichier sans frais à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). Veuillez consulter les caractéristiques techniques (section 5) pour avoir de plus amples détails sur la présentation des documents et sur les formats de fichier.

Date de référence

La **date de référence géographique** est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence géographique était le **1^{er} janvier 2001** pour les recensements de la population et de l'agriculture de 2001 ainsi que les limites des régions géographiques contenues dans le Fichier des limites des régions agricoles de recensement.

3. Comment utiliser ce produit

Objet du produit

Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement a été produit pour appuyer l'analyse spatiale et la cartographie thématique des données du Recensement de l'agriculture de 2001 dans les cas où des rives réalistes sont nécessaires.

Utilisé avec le logiciel indiqué, le fichier des limites des RAR offre un cadre à la cartographie thématique – particulièrement pour les cartes choroplèthes. Les rives ont été intégrées aux limites pour permettre aux utilisateurs d'ombrer plus facilement les polygones de territoire. Les identificateurs géographiques établissent un lien entre les données statistiques et les limites des régions géographiques. Le fichier des limites des RAR correspond, sur le plan de la localisation, aux **Fichiers du réseau routier** et aux **Fichiers schématiques du réseau routier**, qui peuvent offrir un contexte géographique complémentaire pour les applications de cartographie.

Utilisation du Fichier des limites des régions agricoles de recensement avec d'autres fichiers de limites

Lorsqu'ils s'interrogent sur la façon d'utiliser le Fichier des limites des régions agricoles de recensement, les utilisateurs doivent se renseigner sur la compatibilité de ce fichier avec d'autres fichiers de renseignements spatiaux. Voici quelques-uns des produits de cartographie qu'on peut se procurer :

Fichier des limites des divisions de recensement de l'écoumène agricole dans le site Internet de Statistique Canada

Le Fichier des limites de l'écoumène agricole comporte des limites d'écoumènes généralisées et les principaux traits hydrographiques. Le Fichier peut-être utilisé pour produire des **cartes thématiques** à petite échelle contenant des données statistiques par division de recensement.

Le Fichier des limites de l'écoumène agricole de 2001 **ne correspond pas, sur le plan de la localisation**, avec le Fichier des limites des RAR. On recommande d'utiliser les Fichiers des limites des RAR pour la cartographie thématique et la consultation des données de recensement aux niveaux géographiques plus détaillés. ***Les utilisateurs qui souhaitent se servir du Fichier des limites de l'écoumène agricole avec le fichier des limites des régions agricoles de recensement doivent tenir compte des différences de localisation.***

Fichiers des limites cartographiques

La Division de la géographie de Statistique Canada a produit et diffusé une série de dix produits de fichier des limites cartographiques. Chaque produit comprend les limites pour un niveau géographique normalisé (p. ex., **divisions de recensement**) ainsi que les traits hydrographiques entourant le Canada. De plus, chaque produit comprend un fichier distinct incluant des traits hydrographiques supplémentaires pour la cartographie des étendues d'eau intérieures (les lacs intérieurs importants et les rivières à traits doubles). Bien que semblables à de nombreux égards, le fichier des limites des RAR et la série des fichiers des limites cartographiques diffèrent sous deux plans : i) l'hydrographie est beaucoup plus généralisée dans le fichier des limites des RAR puisque toutes les rivières et tous les lacs, sauf les lacs intérieurs de grande étendue, sont

supprimés; ii) les renseignements sur l'hydrographie et les limites des RAR ont été regroupés dans une seule couche (fichier à couverture unique) dans le cas du fichier des limites des RAR.

Lorsqu'on décide du fichier de limites à utiliser, il faut tenir compte des autres données géospatiales qui seront utilisées avec le fichier de limites.

Restrictions

Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement ne sera pas précis si son échelle est plus grande que l'échelle du matériel qui a servi à sa création. Tout particulièrement, on ne pourra se servir des rives initialement numérisées à une échelle de 1 : 1 000 000 (à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement [RMR] et des agglomérations de recensement [AR]) pour la cartographie à grande échelle.

Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement est recommandé pour la cartographie de portée régionale. On peut indiquer les limites aux échelles variant entre 1 : 1 000 000 et 1 : 5 000 000.

Méthodes

Création des limites pour le Fichier des limites des régions agricoles de recensement

Le Fichier des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées de 2001, qui a été établi par la Division de la géographie pour l'ensemble des 2 446 **subdivisions de recensement unifiées** (SRU) du Canada et qui comprend des rives réalistes (détaillées), a servi de point de départ à l'établissement des limites des RAR. Dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan, les régions agricoles de recensement ont été définies comme des groupes d'une ou de plusieurs divisions de recensement adjacentes, les divisions de recensement, pour leur part, étant définies comme des groupes de SRU. De ce fait, dans neuf provinces, les limites des RAR ont été établies par l'agrégation des polygones qui constituaient chaque subdivision de recensement unifiée, d'abord au niveau de la division de recensement, puis jusqu'au niveau des RAR. Toutefois, en Saskatchewan, les RAR ne sont pas définies comme des groupes de divisions de recensement, mais plutôt directement comme des groupes de subdivisions de recensement unifiées. En Saskatchewan, les limites des RAR ont donc été établies par l'agrégation directe des polygones constituant chaque subdivision de recensement unifiée jusqu'au niveau des RAR.

Ensuite, une simple couche de traits hydrographiques, comprenant les Grands Lacs et certains lacs intérieurs de grande étendue, a été intégrée dans la couche des limites des RAR.

Information sur les attributs du Fichier des limites des régions agricoles de recensement

Quatre principaux attributs ont été associés aux polygones du fichier des limites des RAR. Le nom de la RAR (RARnom) et son code (RARidu) ont été tirés du fichier des attributs des régions agricoles de recensement, mis à jour avant chaque Recensement de l'agriculture à l'aide de renseignements provenant des provinces. Les deux autres attributs, le code de province ou de territoire (PRidu) et un code de région géographique normalisée du Recensement de l'agriculture (AGidu), ont tous deux été dérivés du champ RARidu.

Contenu

Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement du Canada comprend les limites de l'ensemble des 82 régions agricoles de recensement définies pour le Recensement de l'agriculture de 2001. Une région agricole de recensement est une région géographique infraprovinciale qui sert principalement au Recensement de l'agriculture aux fins de la diffusion des données agricoles. Dans la plupart des provinces, les régions agricoles de recensement comprennent habituellement des groupes de divisions de recensement adjacentes. Font exception la Saskatchewan, où les régions agricoles de recensement sont constituées de groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes qui ne correspondent pas nécessairement aux limites des divisions de recensement, et l'Île-du-Prince-Édouard, où les trois divisions de recensement actuelles (comtés) sont traitées comme des régions agricoles de recensement pour la diffusion des données. Les régions agricoles de recensement ne sont pas définies au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans les provinces des Prairies, les régions agricoles de recensement sont habituellement appelées districts agricoles.

Le fichier des limites des RAR se compose de polygones qui correspondent aux régions agricoles de recensement. Il y a beaucoup plus de polygones que de régions agricoles de recensement, surtout parce qu'il faut ajouter des polygones pour représenter les îles. Chaque polygone codé comme une région agricole de recensement a son propre code RARidu (un code d'identification unique à chaque région agricole de recensement). Le fichier des limites des RAR est uniquement disponible au niveau national.

Comparaison avec le Fichier des limites des régions agricoles de recensement de 1996

Le Fichier des limites des régions agricoles de recensement pour le Recensement de l'agriculture de 2001 comprend les améliorations suivantes :

- Disponible gratuitement dans Internet et comprend un guide de référence
- Hydrographie détaillée (comprenant un contour détaillé pour les rives qui entourent le Canada ainsi que les traits hydrographiques pour les Grands Lacs et certains lacs intérieurs de grande étendue) intégrée dans la couche des limites des régions agricoles de recensement
- Limites provinciales et territoriales regroupées avec la couche des limites des RAR
- Correspondance avec les Fichiers du réseau routier pour l'ensemble du Canada, pouvant servir comme éléments de référence pour toutes les limites du fichier des limites des RAR
- Information spatiale fondée sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83)
- Code à neuf chiffres, ajouté au titre d'attribut, donnant l'identité unique de chaque région agricole de recensement et un lien avec les données des tableaux en Beyond 20/20 des produits de données du Recensement de l'agriculture de 2001 qui sont disponibles gratuitement dans Internet à l'adresse www.statcan.ca (ou, moyennant des frais, sur CD-ROM).

4. Qualité des données

L'énoncé de la qualité des données spatiales a pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. L'énoncé comprend un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que les éléments suivants : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Le fichier des limites des RAR de 2001 a été établi à partir des données spatiales du Fichier des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées de 2001 (voir, pour de plus amples détails, la section Méthodes). Ce fichier des limites cartographiques est l'un des dix produits de fichiers des limites cartographiques élaborés d'après l'application des cinq étapes décrites ci-dessous :

Étape 1 : Création de la couche hydrographique

On a créé la couche hydrographique en intégrant les éléments hydrographiques de la GéoBase hydrographie niveau 0 situés à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement (RMR/AR) et les traits hydrographiques de la Base nationale de données topographiques (BNDT) des échelles de 1 : 50 000 et de 1 : 250 000 situés dans les RMR ou AR. Cette couche ne comprend aucune caractéristique linéaire, seulement des polygones.

La couche a ensuite été généralisée en soustrayant les caractéristiques hydrographiques moins importantes et plus réduites, et en ne retenant que le niveau de détail hydrographique jugé nécessaire pour faire ressortir les limites. Les importantes rivières à traits doubles qui se jettent dans les océans ont été fermées pour former des étendues d'eau intérieures. Les lacs intérieurs et les rivières à traits doubles ont par la suite été extraits afin d'établir des couches distinctes pour l'hydrographie et les rives.

Étape 2 : Création de la couche de données de base sur les limites

On a établi, à partir de la **Base géographique nationale**, une couche de données de base sur les limites (sans traits hydrographiques). Ce fichier numérique comprend des polygones et des codes d'identification des **aires de diffusion (AD)**, des **localités désignées (LD)**, des **régions urbaines (RU)** et des **circonscriptions électorales fédérales (CÉF)**. On a choisi ces quatre codes d'identification, car on pouvait créer tous les Fichiers des limites cartographiques en regroupant les polygones des AD, des LD, des RU et des CÉF .

Étape 3 : Intégration de la couche de données de base sur les limites aux traits hydrographiques

Les limites de la couche de données de base sur les limites ont été intégrées à la couche hydrographique pour créer la couche de données de base sur les limites avec traits hydrographiques dans les Fichiers des limites cartographiques. Dans cette couche, on a utilisé les traits hydrographiques pour redéfinir les limites des régions géographiques normalisées. On a procédé ainsi pour permettre aux utilisateurs des fichiers des limites de cartographier des données offrant un contour réaliste.

Sur le plan de la cartographie, on a généralisé les limites de la couche de base pour réduire le volume des fichiers. On a généralisé les arcs pour retirer les sommets inutiles sur les arcs droits entre deux noeuds. On a vérifié cette couche pour s'assurer qu'elle contenait tous les polygones nécessaires à la différenciation des AD, des localités désignées et des circonscriptions électorales fédérales. Pour la vérification, on a utilisé l'information sur les limites de la Base géographique nationale et l'information contenue dans les tableaux ORACLE de la base d'extraction.

Par la suite, on a vérifié le fichier définitif par rapport au fichier du réseau routier (FRR) pour s'assurer que les tracés routiers ne se trouvaient pas dans des nappes d'eau. Les anomalies décelées entre les éléments de territoire et d'eau ont entraîné une correction de l'hydrographie.

Étape 4 : Établissement des limites indiquées dans les Fichiers des limites cartographiques

Chaque fichier de limites a été créé en regroupant des polygones compris dans la *couche de données de base sur les limites avec traits hydrographiques*. Le regroupement des polygones qui formaient les AD a permis de créer les fichiers des limites des AD. Toutes les limites qui ne servaient pas à distinguer les AD ont été retirées du fichier. Les fichiers des limites des localités désignées et les fichiers des limites des CÉF ont été créés de la même manière, à partir de la couche de données de base sur les limites avec traits hydrographiques.

Tous les autres fichiers des limites cartographiques, y compris le Fichier des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées, ont été établis par l'agrégation des polygones des fichiers des limites des aires de diffusion. Le processus d'agrégation des polygones des aires de diffusion au niveau des subdivisions de recensement unifiées est décrit au paragraphe suivant :

Au moyen du code d'aire de diffusion (ADidu) comme lien avec la Base d'extraction, à savoir la base de données contenant les attributs des données que tient à jour Statistique Canada, on détermine le code de subdivision de recensement unifiée correspondant (SRUidu) et l'attribue à chaque polygone d'aire de diffusion. Ensuite, les limites des aires de diffusion communes aux régions de diffusion avoisinantes d'une même subdivision de recensement unifiée sont « dissoutes » ou supprimées.

Étape 5 : Information sur les attributs des fichiers des limites cartographiques

Des renseignements supplémentaires, comme le nom et le code de chaque région géographique, ont été tirés de la Base d'extraction de données et inclus dans les fichiers des limites cartographiques. Par exemple, pour le fichier des limites des subdivisions de recensement unifiées, le code et le nom de la subdivision de recensement unifiée ont été indiqués à titre d'attributs des polygones des SRU.

Les fichiers ont été convertis de la projection conique conforme de Lambert en coordonnées de latitude et de longitude.

Finalement, les fichiers ont été vérifiés, traduits en français et en anglais et étiquetés adéquatement.

Précision de localisation

Cet élément représente la précision absolue et relative de la localisation des caractères géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des caractères et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les limites sont tirées de la Base géographique nationale (BGN). Les données de la Base géographique nationale sont stockées en double précision. Cependant, la précision de localisation des caractères de la Base géographique nationale varie. La précision du stockage des données permet de placer les caractères qui sont côte à côte sur le sol dans la bonne position sur la carte, en les mettant en relation sans chevauchement.

La précision de localisation des Fichiers des limites des régions agricoles de recensement s'appuie sur la précision de localisation du matériel utilisé dans leur production (la BGN, l'hydrographie de la GéoBase hydrologie niveau 0 et la Base nationale de données topographiques [BNDD]). Veuillez consulter l'annexe E pour obtenir d'autres renseignements sur les routes figurant dans la Base géographique nationale. On a utilisé les nappes d'eau importantes des cartes aux échelles de 1 : 50 000 et de 1 : 250 000 de la Base nationale de données topographiques pour fournir de l'information de référence à l'intérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. On a utilisé l'hydrographie de la GéoBase hydrologie niveau 0 à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tel que la population d'une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Les données sur les attributs liés aux polygones des Fichiers des limites des régions agricoles de recensement ont été vérifiées aux données contenues dans le fichier des attributs des régions agricoles de recensement.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

On a vérifié tous les polygones pour s'assurer qu'ils comportent un identificateur valide pour chaque région agricole de recensement : le RARidu. On a vérifié chaque RARidu du Fichier des

limites cartographiques des RAR pour s'assurer qu'il est inscrit dans le Fichier d'attributs des RAR et qu'il correspond au AGidu (un code unique qui identifie les RAR et qui se lie aux données des tableaux du Beyond 20/20 des produits du Recensement de l'agriculture de 2001) .

Uniformité avec d'autres produits

En général, la position des arcs des limites correspond à celle des Fichiers du réseau routier (FRR) et des Fichiers schématiques du réseau routier. Les arcs des Fichiers du réseau routier et des Fichiers schématiques du réseau routier ont été simplifiés pour enlever les vertex inutiles sur les segments droits (généralisé avec l'option "pointremove"). Il est possible que certains arcs diffèrent légèrement de ceux de la Base géographique nationale (quelques arcs peuvent avoir été déplacés d'environ 1 mètre).

Les éléments hydrographiques utilisés dans les Fichiers des limites des régions agricoles de recensement ont été créés pour correspondre aux routes des Fichiers du réseau routier. Cependant, les arcs des limites des Fichiers du réseau routier (désignés par ARC_GROUP « BO ») sont ceux que l'on trouve dans la Base géographique nationale. Ces renseignements très détaillés, incluant les arcs des limites qui pour des raisons légales sont présentes dans l'eau, ont été conservés comme ils figuraient dans la Base géographique nationale. Toutefois, on recommande aux utilisateurs qui mettent en correspondance les Fichiers des limites des régions agricoles de recensement et les Fichiers du réseau routier de ne pas tenter d'établir des correspondances avec les arcs des limites des Fichiers du réseau routier (ARC_GROUP de « BO ») s'ils ne veulent pas que ceux-ci tombent dans des plans d'eau.

Intégralité des données

L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Le nombre de régions agricoles de recensement ainsi que leurs identificateurs uniques ont fait l'objet d'une vérification par rapport à l'information contenue dans le fichier des attributs des régions agricoles de recensement.

5. Spécifications techniques

Formats de logiciel

Ce produit est offert dans les formats suivants :

- format d'échange ARC/INFO®, version 8.3
fichier d'échange ASCII
extension de fichier : .e00 (données spatiales et tabulaires)
- format d'échange MapInfo®, version 6.5
fichiers d'échange ASCII
extensions de fichier : .mif (données graphiques), .mid (données tabulaires)

Instructions d'installation

Les fichiers ARC/INFO® et MapInfo® sont tous compressés dans des fichiers auto-exécutables WinZip® (extension de fichier .exe). Les utilisateurs peuvent décompresser ces fichiers en les exécutant en DOS, ou en les sélectionnant dans Windows® et en cliquant deux fois sur l'icône du fichier, ou en les exécutant à partir de la boîte Exécuter dans Windows®.

Les noms des régions géographiques dans les Fichiers des limites des régions agricoles de recensement contiennent des caractères accentués. Ces caractères sont affichés dans les versions ARC/INFO® et MapInfo® pour UNIX et Windows®. Afin de conserver les accents, il est recommandé d'utiliser ArcToolbox® pour importer les fichiers dans l'environnement d'ARC/INFO® version 8.3.

Règles de désignation des noms de fichiers

Voici les règles utilisées :

ARC/INFO®	grar000b03a_f.e00
MapInfo®	grar000b03m_f.mif grar000b03m_f.mid

le « g » renvoie à la *représentation géographique*. « rar » indique que le fichier représente les *régions agricoles de recensement*. « 000 » est le code de trois chiffres qui indique que le fichier est *national* et « b » indique un fichier de *limites cartographiques* avec une couverture détaillée. « 03 » est le timbre-dateur pour l'*année de diffusion*, « m » ou « a » indique le *logiciel* et « e » ou « f » la *langue* utilisée dans le fichier. Pour de plus amples renseignements sur les règles de désignation des noms de fichiers, consultez l'annexe D.

Noms et volume des fichiers

On a formaté les noms de fichier pour mieux indiquer au client la source des données, la couverture, la région géographique, la langue et le format du fichier contenant les données.

	ARC/INFO®		MapInfo®	
	Nom du fichier	Volume du fichier compressé (méga-octet)	Nom du fichier	Volume du fichier compressé (méga-octet)
Fichier des limites des RAR	grar000b03a_f	15,8	grar000b03m_f	10,6

Représentation géographique

- Ce fichier fait partie du Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).
- Le fichier peut être consultés dans le système de coordonnées géographiques (latitude/longitude).
- Ce fichier doit être projeté pour être utile (c.-à-d. pour permettre le calcul des distances).

Cliché d'enregistrement et description des fichiers

Cliché d'enregistrement pour les régions agricoles de recensement :

Le tableau suivant montre le format des attributs des fichiers de limites.

Élément	Largeur	Extrant	Genre	Décimales
AREA ¹	8	18	F	5
PERIMETER ¹	8	18	F	5
<nom du fichier># ¹	4	5	B	0
<nom du fichier>-ID ¹	4	5	B	0
RARnom	50	50	C	...
RARidu	4	4	C	...
PRidu	2	2	C	...
AGidu ²	9	9	C	...
EAU ²	1	1	I	...

¹ Éléments inclus seulement dans les fichiers d'échange ARC/INFO®.

² Nouveau pour 2001

... n'ayant pas lieu de figurer.

Description de l'élément :

Élément	Description
AREA	Superficie du polygone — établie par ARC/INFO® (l'élément ne se trouve pas dans les fichiers MapInfo®).
PERIMETER	Périmètre du polygone — établi par ARC/INFO® (l'élément ne se trouve pas dans les fichiers MapInfo®).
<nom du fichier>#	Établi par ARC/INFO® aux fins de traitement interne (l'élément ne se trouve pas dans les fichiers MapInfo®).
<nom du fichier>-ID	Établi par ARC/INFO® aux fins de traitement interne (l'élément ne se trouve pas dans les fichiers MapInfo®).
RARnom	Le nom officiel de la région agricole de recensement.
RARidu	Numéro d'identité unique de la région agricole de recensement (composé du code à 2 chiffres de la province ou territoire et du code à 2 chiffres de la région agricole de recensement).
PRidu	Numéro d'identité unique de la province ou du territoire.
AGidu	Le AGidu sert à désigner, de façon unique, chacune des régions géographiques normalisées diffusées dans le cadre du Recensement de l'agriculture (composé du code à deux chiffres de la province ou du territoire, du code à deux chiffres de la région agricole de recensement, du code à deux chiffres de la division de recensement et du code à trois chiffres de la subdivision de recensement unifiée).
EAU	pour l'eau, la valeur est de « 1 » et pour la terre, la valeur est de « 0 »

6. Glossaire

Aire de diffusion

L'aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base géographique nationale

La Base géographique nationale (BGN) est une nouvelle base de données qui comprend les routes et les limites des régions géographiques normalisées en une couche intégrée ainsi que d'autres traits physiques et culturels (p.ex. le réseau hydrographique, le réseau ferroviaire et les lignes de transport d'énergie) enregistrés comme couches distinctes.

La Base géographique nationale est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée. Elle contribue au soutien d'une vaste gamme d'opérations du recensement telles que le géocodage, la mise à jour du réseau routier et des tranches d'adresses, le programme de délimitation des îlots et l'établissement des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des secteurs de dénombrement, des régions urbaines et des aires de diffusion). En outre, la Base géographique nationale servira à la production de nombreux produits de la géographie pour le Recensement de 2001, notamment les cartes de référence et les Fichiers des limites cartographiques.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, le nom et le code des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement (p. ex. lorsque des limites sont modifiées entre deux recensements).

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour 2001 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1996.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : **provinces** et **territoires, divisions de recensement (DR)** et **subdivisions de recensement (SDR)**. La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues, des limites de régions géographiques normalisées ou des limites de pavés de carte.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2001, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2001.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, *les municipalités régionales de comté* et les districts régionaux) ou d'autres genres de régions. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces

renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier cartographique des limites

Les Fichiers cartographiques des limites (FCL) décrivent les limites des régions géographiques normalisées, y compris les rives et les lacs, à un niveau de détail approprié pour la production de cartes à petite échelle.

Fichier du réseau routier

Les nouveaux Fichiers du réseau routier (FRR) couvrent l'ensemble des routes du Canada et comprennent les limites des provinces et des territoires, d'autres traits visibles (p.ex. le réseau hydrographique) ainsi que des renseignements sur les attributs (p.ex. des noms de rues et des tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les nouveaux Fichiers du réseau routier (Road Network Files en anglais) remplacent les anciens Fichiers du réseau routier (Street Network Files en anglais), qui étaient des produits similaires offerts auparavant uniquement pour les grands centres urbains du Canada.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages et les codes postaux sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connus, sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot.

Groupe de taille de la population urbaine

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des **régions urbaines**, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	24 999
25 000	–	49 999
50 000	–	99 999
100 000	–	249 999
250 000	–	499 999
500 000	–	999 999
1 000 000 et plus		

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot

Un îlot est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. Les îlots couvrent tout le territoire du Canada. Il s'agit de la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés.

Localité

Le terme « localité » renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de localités comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Un **noyau urbain** est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

Une **banlieue urbaine** comprend toutes les petites régions urbaines (ayant une population de moins de 10 000 habitants) à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

Une **banlieue rurale** comprend tout territoire qui est situé au sein d'une RMR ou d'une AR, mais qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire ou d'une entité géographique bidimensionnelle. Le point est situé au centre du trait linéaire ou de l'entité bidimensionnelle.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots, les secteurs de dénombrement, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement et les localités désignées. Les points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot permettent le géocodage des ménages et des codes postaux.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus consistant à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle. C'est la projection cartographique la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Le Canada est divisé en dix provinces et en trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée **noyau urbain**). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement et au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Les régions urbaines qui sont localisées dans une RMR ou une AR, mais qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain, sont appelées **banlieues urbaines**. Quant aux régions rurales, elles sont appelées **banlieues rurales**.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement, il est subdivisé en **secteurs de recensement**. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de dénombrement

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Un SD est constitué d'un ou de plusieurs îlots adjacents. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Les secteurs de dénombrement sont utilisés uniquement pour la collecte des données du recensement. L'aire de diffusion (AD) remplace le SD comme unité de base pour la diffusion.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (p. ex. des planificateurs, des éducateurs, des travailleurs sociaux et des travailleurs du secteur de la santé) délimitent initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) utilisé pour fin de déclarations statistiques.

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale,

de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs des coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme la projection universelle transverse de Mercator).

Les Fichiers cartographiques des limites, les Fichiers du réseau routier et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base, à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

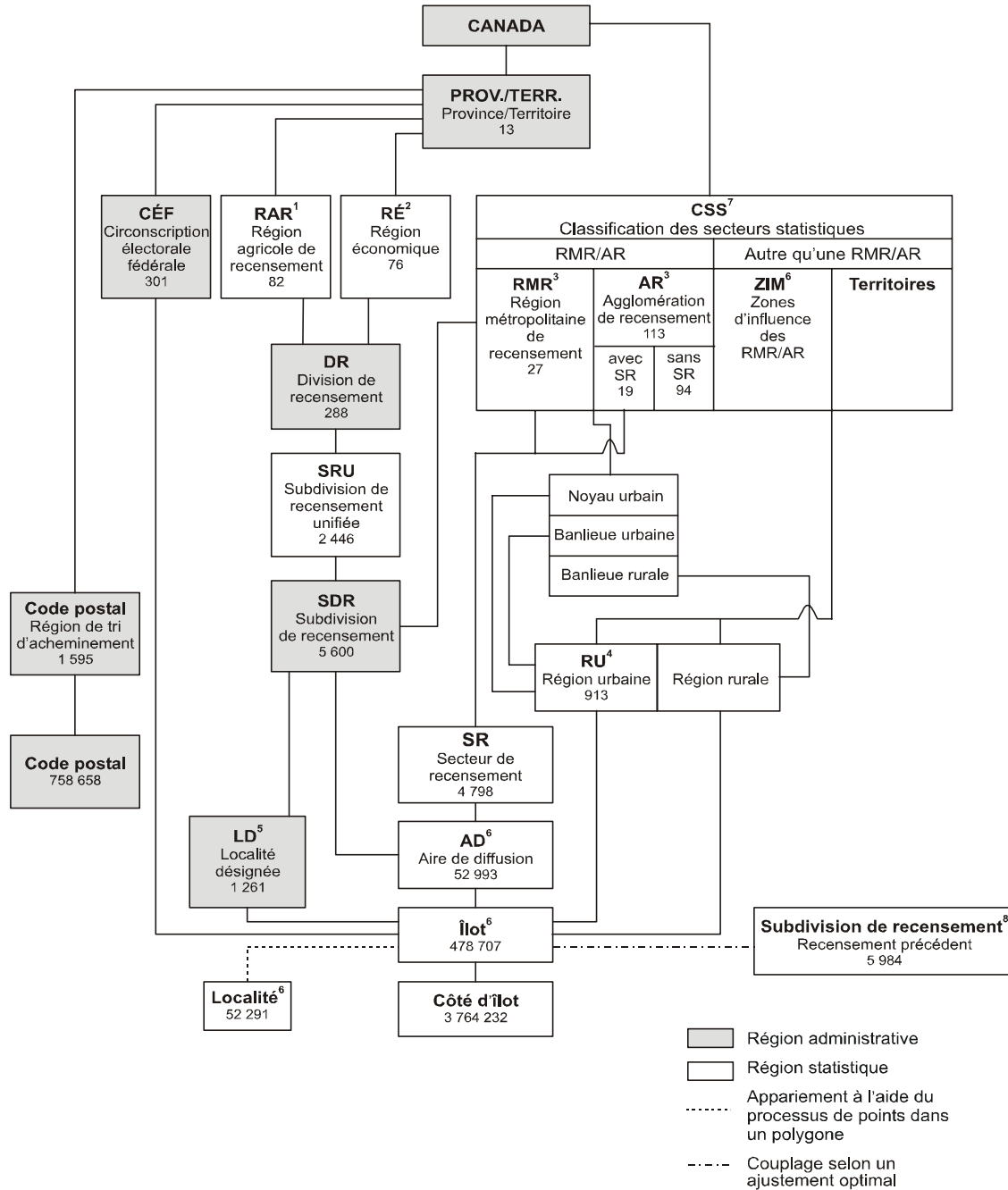
Les données spatiales du recensement de 2001 sont diffusées selon le Système géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories des ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyan urbain des RMR ou AR visées. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Les zones qu'elles forment autour des RMR et des AR sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe A : Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion des recensements de la population et de l'agriculture de 2001



¹ Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.

² Les régions économiques de l'Ontario sont formées de municipalités (subdivisions de recensement).

³ Une RMR et quatre AR chevauchent les limites provinciales.

⁴ Cinq RU chevauchent les limites provinciales.

⁵ Les localités désignées ne couvrent pas la superficie totale des SDR. Quatre-vingt-quatre LD chevauchent les limites des SDR; 12 d'entre elles chevauchent aussi les limites des DR.

⁶ Les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM), les aires de diffusion, les îlots et les localités sont de nouveaux concepts pour le recensement de 2001.

⁷ La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une nouvelle classification qui attribue chacune des SDR selon qu'elle fasse partie d'une RMR, d'une AR, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ou des territoires à l'extérieur des AR de Whitehorse et de Yellowknife.

⁸ Pour le recensement de 2001 seulement, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 1996 et les îlots de 2001 pour faciliter l'extraction de données historiques. Se reporter à la définition de Subdivisions de recensement – Recensement précédent.

Annexe B : Unités géographiques par province et territoire des recensements de la population et de l'agriculture de 2001

Unité géographique	Canada		T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
	1996	2001													
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 1996)	295*	301	7	4	11	10	75	103	14	14	26	34	1	1	1
Région économique	74	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	78	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 607	2 446	87	68	43	151	1 111	318	127	301	77	157	1	2	3
Subdivision de recensement		5 600	381	113	98	275	1 476	586	298	1 002	452	816	35	37	31
Recensement de 1996	5 984		381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68	...
Dissolutions (Du 2 janvier 1996 au 1 ^{er} janvier 2001)	910		0	0	14	12	232	529	3	18	18	83	1	0	...
Fusions (Du 2 janvier 1996 au 1 ^{er} janvier 2001)		526	0	0	2	4	109	168	3	50	3	186	1	0	...
Localité désignée	828	1 261	182	0	59	172	78	81	51	158	260	219	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	25	27	1	0	1	1	<u>6</u>	<u>11</u>	1	2	2	3	0	0	0
Agglomération de recensement	112	113	4	2	4	<u>5</u>	<u>28</u>	<u>30</u>	3	<u>7</u>	<u>10</u>	22	1	1	0
Avec secteurs de recensement	18	19	0	0	0	1	3	8	0	0	3	4	0	0	0
Sans secteurs de recensement	94	94	4	2	4	<u>4</u>	<u>25</u>	<u>22</u>	3	<u>7</u>	<u>7</u>	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 223	4 798	45	0	86	71	1 263	2 013	165	101	457	597	0	0	0
Région urbaine	929	913	36	7	39	<u>34</u>	<u>229</u>	<u>258</u>	<u>42</u>	<u>65</u>	<u>108</u>	93	1	3	3
Localité	...	52 291	2 428	964	3 920	3 445	12 448	10 889	2 339	3 868	3 466	7 699	362	173	290
Aire de diffusion	...	52 993	1 231	225	1 397	1 349	12 153	18 596	2 235	2 937	5 143	7 463	117	92	55
Secteur de dénombrement	49 361	42 851	1 204	225	1 337	1 216	9 133	14 753	1 805	2 697	4 129	6 088	117	92	55
Îlot	...	478 707	8 331	2 831	15 161	13 929	108 760	128 327	30 567	56 040	60 061	53 147	674	745	134
Côté d'îlot	817 734	3 764 232	80 162	19 854	168 840	136 311	865 600	955 847	200 569	377 776	435 604	499 365	10 644	12 304	1 356
Région de tri d'acheminement	1 477	1 595	33	7	74	110	398	518	64	47	147	188	3	3	3
Code postal	680 910	758 658	7 900	2 856	23 354	55 104	188 427	254 757	23 250	21 184	70 672	109 753	884	487	30

* Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987)

... N'ayant pas lieu de figurer.

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

Annexe C : Codes d'identification uniques uniformisés en fonction des produits de la division de la géographie

Les codes d'identification uniques sont des codes qui identifient, de façon unique, une région géographique donnée du Canada. Des données tirées de différents fichiers (mais de la même région géographique) peuvent être regroupées ou mises en correspondance grâce au code d'identification unique. Par exemple, on peut intégrer des données de GéoSuite dans le fichier des limites cartographiques des subdivisions de recensement à l'aide du code SDRidu, grâce au champ par lequel les deux ensembles de données sont reliés. De la même façon, on peut utiliser le code ÎLOTidu des Fichiers du réseau routier pour demander des extractions de données dans le cadre du processus de **géocodage**. Voici les codes d'identification uniques des régions géographiques :

Région géographique	Codes d'identification uniques	Composition du code
Province/territoire	PRidu	Code de province de 2 chiffres
Circonscription électorale fédérale	CEFidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de circonscription électorale fédérale de 3 chiffres)
Région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement	RMRidu	Code de RMR/AR de 3 chiffres En l'absence de RMR/AR, ce code est NUL
Secteur de recensement	SRidu	(code de RMR/AR de 3 chiffres) + (code du SR : 4 chiffres, signe décimal, 2 chiffres) Lorsqu'il y a des résidus de secteurs de recensement, ce code est NUL
Région urbaine	RUidu	Code de région urbaine de 4 chiffres Lorsqu'il y a des résidus de régions rurales, ce code est NUL
Région économique	REidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de région économique de 2 chiffres)
Division de recensement	DRidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de division de recensement de 2 chiffres)
Subdivision de recensement	SDRidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de division de recensement de 2 chiffres) + (code de subdivision de recensement de 3 chiffres)
Région agricole de recensement	RARidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de région agricole de recensement de 2 chiffres)
Subdivision de recensement unifiée	SDRUidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de division de recensement de 2 chiffres) + (code de subdivision de recensement unifiée de 3 chiffres)
Localité désignée	LDidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de localité désignée de 4 chiffres) En l'absence de localités désignées, ce code est NUL
Parties des subdivisions de recensement des localités désignées	LD_SDRidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de division de recensement de 2 chiffres) + (code de subdivision de recensement de 3 chiffres) + (code de localité désignée de 4 chiffres) En l'absence de localités désignées, ce code est NUL
Aire de diffusion	ADidu	(code de province de 2 chiffres) + (code de division de recensement de 2 chiffres) + (code d'aire de diffusion de 4 chiffres)
Code d'identification unique d'îlot (diffusion)	ILOTidu	(4 premiers chiffres du SDRidu) + (code d'AD de 4 chiffres) + (2 derniers chiffres du CBCODE)

Région géographique	Codes d'identification uniques	Composition du code
Code d'identification unique d'arc	ARC_ID	Code d'arc de 10 chiffres
Code d'identification unique de polygone	POLY_ID	Code de polygone de 10 chiffres

Annexe D : Règles de désignation des fichiers de données spatiales

Pour les recensements de la population et de l'agriculture de 2001, les produits de données spatiales distribués aux clients comporteront des noms de fichier conformes aux règles de désignation des fichiers de données spatiales. La géographie du fichier, le type de fichier, la langue, le type de logiciel et le timbre-dateur seront intégrés dans le nom. La normalisation des noms des fichiers devrait faciliter le stockage des fichiers comprimés, lesquels auront tous l'extension *.exe.

Ces règles d'attribution des noms des fichiers sont principalement fondées sur les règles d'attribution des noms des FNC/FNL de 1996. On a élargi l'application des règles d'attribution des noms pour inclure les Fichiers du réseau routier, les Fichiers schématiques du réseau routier, les **écoumènes** de population et de l'agriculture et d'autres fichiers de limites. On a également élargi l'application de ces règles pour inclure l'année de diffusion du fichier, ce qui permet de contrôler les versions et d'indiquer le format du fichier.

Chaque nom de fichier comporte 13 caractères, ce qui est conforme aux exigences relatives aux limites d'ARC/INFO® et de MapInfo® concernant la longueur des noms de fichier. On met tous les caractères alphabétiques en minuscules pour assurer l'uniformité.

Premier caractère : représentation géographique

- g le système de coordonnées est en latitude/longitude
- l la projection est en conforme conique de Lambert

Trois caractères suivants : principale région géographique du fichier

Région géographique (FLC)/Produit	Anglais	Français
National/Provincial	pr_	pr_
Circonscription électorale fédérale	fed	cef
Région économique	er_	re_
Division de recensement	cd_	dr_
Subdivision de recensement	csd	sdr
Région agricole de recensement	car	rar
Subdivision de recensement unifiée	ccs	sru
Région métropolitaine de recensement/Agglomération de recensement	cma	rmr
Secteur de recensement	ct_	sr_
Région urbaine	ua_	ru_
Localité désignée	dpl	ld_
Localités désignées avec des parties de subdivision de recensement	dpp	ldp
Aire de diffusion	da_	ad_
Écoumène de population	ecu	ecu
Écoumène agricole	eca	eca
Fichier de réseau routier	rnf	frr
Fichier schématique de réseau routier	srn	fsr
Hydrographie de soutien : lacs intérieurs et rivières à traits doubles	hy_	hy_
Grands Lacs	gl_	gl_
Fleuve et golfe St. Laurent	sl_	sl_

Océan Atlantique avec St-Pierre-et-Miquelon	atl	atl
Océan Arctique	arc	arc
Océan Pacifique	pac	pac
Régions limitrophes de la zone continentale des É.-U. et de l'Alaska	usa	eu_
Groenland	grl	grl

Trois chiffres suivants : **code géographique** de couverture

Nationale	Province/territoire		RMR/AR	
000	010	Terre-Neuve-et-Labrador	001	St. John's
	011	Île-du-Prince-Édouard	.	
	012	Nouvelle-Écosse	.	
	013	Nouveau-Brunswick	.	
	024	Québec	505	Ottawa-Hull
	035	Ontario	(etc.)	
	046	Manitoba		
	047	Saskatchewan		
	048	Alberta		
	059	Colombie-Britannique		
	060	Yukon		
	061	Territoires du Nord-Ouest		
	062	Nunavut		

Caractère suivant : type de fichier (en fonction des codes de 1996)

- a Fichier numérique des limites (seulement pour le répertoire de diffusion) (FNL de 1996)
- b Fichier des limites cartographiques, couverture détaillée pour la cartographie à grande échelle
- d Fichier des limites numériques sans rivage
- e Écoumène
- f Fichier des limites cartographiques, généralisé pour la cartographie sur micro-ordinateur en fonction du fichier du site de GeoGratis
- h Couverture additionnelle des limites cartographiques internationales et couverture hydrographique des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et de l'océan environnant
- r Fichier du réseau routier (FRR et FSRR)

Deux chiffres suivants : année de diffusion (timbre-dateur pour le contrôle des versions)

- 01 diffusé en 2001
- 02 diffusé en 2002
- 03 diffusé en 2003
- etc.

Caractère suivant : format du fichier

- a Fichier d'échange ARC/INFO® ArcGIS (e00)
- m Fichier d'échange MapInfo® (mid et mif)

Deux derniers caractères : langue

_e Anglais

_f Français

Exemples de l'utilisation des règles de désignation des fichiers de données spatiales

Ex. 1 :	Fichier des limites cartographiques des SDR pour l'Ontario, avec attributs en anglais en format d'échange MapInfo®	gcsd035b02m_e.exe ghy_035h02m_e.exe ggl_000h02m_e.exe gsl_000h02m_e.exe gusa000h02m.e.exe	Fichier des limites pour l'Ontario Fichier des lacs/rivières intérieurs pour l'Ontario Fichier des Grands Lacs Fichier du St-Laurent Fichier des frontières avec les É.-U.
Ex. 2 :	Fichier des limites cartographiques des SR pour Ottawa-Hull, avec attributs en français en format d'échange ARC/INFO®	gsr_505b02a_f.exe ghy_505h02a_f.exe	Couche de limites pour la RMR d'Ottawa Couche des lacs/rivières intérieurs pour la RMR d'Ottawa
Ex. 3 :	Fichier du réseau routier pour St. John's, avec attributs en anglais en format d'échange MapInfo®	grnf001r02m_e.exe ghy_001h02m_e.exe gatl000h02m_e.exe	Fichier routier Fichier des lacs/rivières intérieurs pour la RMR de St. John's Fichier de l'Océan Atlantique

Annexe E : Précision de localisation du réseau routier de la Base géographique nationale

Les limites des régions géographiques ont été créées dans la Base géographique nationale (BGN) en fonction des renseignements du réseau routier. Les attributs de polygones des régions géographiques ont été mis à jour pour le Recensement de 2001 dans la couche du réseau routier de la Base géographique nationale. Les limites des régions géographiques se fondent sur des cartes et d'autres renseignements provenant des processus de collecte de données de recensement ou ont été créées automatiquement à l'aide du Système automatisé de regroupements de territoires (SARTE)¹.

La précision de localisation du Fichier des limites des régions agricoles de recensement est comparable à celle de la Base géographique nationale. Compte tenu de la mise en forme, il se peut que les arcs du Fichiers des limites des régions agricoles de recensement soient déplacés d'environ un mètre. On a vérifié les Fichiers des limites des régions agricoles de recensement pour déceler les erreurs topologiques, ce qui sous-tend les polygones effondrés. Toutes les erreurs décelées ont été corrigées.

Routes de la Base géographique nationale

La précision de localisation des routes de la Base géographique nationale peut varier en fonction des sources utilisées au moment de sa création. On a tenté de corriger géométriquement toutes les routes de sorte qu'elles soient dans la même position que celles de la Base nationale de données topographiques (BNDT) aux échelles de 1 : 50 000 et de 1 : 250 000 ou de la Carte numérique du monde (CNM), dont on s'était servi à titre de référence. Par conséquent, on prévoit que ces arcs géométriquement assortis auront une précision de localisation semblable à celle des données de référence correspondantes utilisées au moment de la création de la base de données. Il faut noter que la source de référence sélectionnée pour différentes régions géographiques repose sur une variété de facteurs tels que la taille de la population, l'emplacement géographique (urbain ou rural) et la disponibilité des données de la Base nationale de données topographiques et de la Carte numérique du monde dans le fonds de données d'Élections Canada et de Statistique Canada, et que la sélection s'est faite carré par carré du Système nationale de référence cartographique (SNRC). Par exemple, dans les grands centres urbains, les données de la Base nationale de données topographiques à l'échelle de 1 : 50 000 ont généralement servi de données de référence. Ainsi, dans ces régions, les routes qui ont été appariées géométriquement auront une précision de localisation semblable à celle des routes correspondant à l'échelle de 1 : 50 000 de la Base nationale de données topographiques. Dans les régions qui utilisaient des données à l'échelle de 1 : 250 000 de la Base nationale de données topographiques et de la Carte numérique du monde, la précision de localisation des routes est approximativement la même que celle des données sources.

La précision de localisation des arcs qui n'ont pas pu être assortis parce qu'ils ne figuraient pas dans les données de référence est, cependant, complètement inconnue. Ces arcs ont été numérisés à partir de cartes papier annotées par le personnel sur le terrain. Bien que l'information sur les attributs des arcs et la position relative de ceux-ci par rapport à d'autres

¹ Le SARTE regroupe les petites régions géographiques (le cas échéant, les îlots) selon un ensemble de critères de délimitation ou de conception afin de produire un ensemble de régions géographiques désirées. Des poids de pénalité sont attribués aux critères de conception. La solution dont le poids de pénalité total est le moindre est acceptée; elle représente un agrégat des poids de pénalité de tous les critères combinés pour toutes les régions géographiques.

traits soient très utiles et précis, il est impossible d'estimer la précision de localisation absolue de ces routes.

D'autres corrections ont été apportées à la Base géographique nationale à partir de feuilles topographiques mises à jour fournies par les participants locaux à des programmes électoraux et de recensement. La qualité de la précision de localisation de ces mises à jour est également inconnue. En plus des sources des administrations fédérales, provinciales et municipales, des portions de la Base géographique nationale peuvent contenir des renseignements provenant en partie de documents préparés par des sociétés privées. Par conséquent, la Base géographique nationale **ne convient pas** aux applications de mesure de haute précision utilisés notamment dans le cas des problèmes de construction, des transferts de propriété ou d'autres utilisations pouvant nécessiter des mesures de haute précision de la surface de la terre.

Des contrôles de la qualité ont permis tout au long du processus de production de veiller à ce que les limites soient au bon endroit par rapport aux routes de la base.

Produits et services de la Division de la géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la Division de la géographie fondés sur le Recensement de la population de 2001. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

1. Cartes de référence

Les cartes de référence indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Elles affichent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées ainsi que les principaux traits culturels et physiques, comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs. Plus de 5 600 cartes de référence sont disponibles pour le recensement de 2001. Compte tenu des diverses tailles des régions géographiques, différentes échelles et couvertures de carte sont requises pour montrer le niveau de détail approprié. On trouvera ci-dessous la description de chaque série de cartes.

Cartes de référence nationales

92F0172XCB Cartes de référence – ensemble complet, recensement de 2001

92F0144XIB Divisions de recensement, 2001

92F0144XIB Régions économiques et divisions de recensement, 2001

92F0144XIB Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 2001

92F0144XIB Classification des secteurs statistiques, subdivisions de recensement, 2001

92F0152XPF Carte de référence des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

92F0149XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement

La série de cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement couvre la totalité du Canada, selon la province et le territoire. Les cartes montrent les limites, les noms et les codes des divisions de recensement (par exemple les comtés et les districts régionaux) et des subdivisions de recensement (par exemple les villes, les villages, les autres entités municipales, les cantons et les réserves indiennes). Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. La série comprend 22 cartes. Les échelles des cartes vont de 1/310 000 à 1/3 500 000.

92F0145XPB Cartes de référence des secteurs de recensement, selon la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement

La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des RMR ou des AR. Elles comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants. La série comprend 85 cartes, et une, deux, trois ou quatre d'entre elles couvrent chaque RMR ou AR. Elles sont produites à une échelle allant de 1/25 000 à 1/2 000 000 et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

92F0146XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon le secteur de recensement, pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon le secteur de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chacune des cartes de la série couvre un secteur de recensement (SR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celui-ci. La carte montre également les limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement ainsi que des réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles (par exemple les rivières, les lacs et les voies ferrées) en arrière-plan.

La série comprend environ 4 800 cartes, soit en général une carte par secteur de recensement. Chaque carte mesure approximativement 27 cm sur 43 cm (11 po sur 17 po).

92F0147XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement couvre les petites agglomérations de recensement qui ne sont pas comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chaque carte de la série couvre une agglomération de recensement (AR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. La carte montre aussi les limites des subdivisions de recensement (municipalités) ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

La série comprend environ 100 cartes, soit en général une carte par agglomération de recensement. L'échelle et la taille des cartes varient, et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

92F0148XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon la division de recensement couvre les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Chaque carte de la série couvre une division de recensement (DR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. Elle montre aussi les limites des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

2. Produits de données géographiques

Les produits de données géographiques contiennent les chiffres de population et des logements du recensement de 2001.

93-360-XPB Tableaux nationaux d'ensemble – Recensement de 2001

Les tableaux nationaux d'ensemble donnent les chiffres de population et des logements d'après le recensement du Canada de 2001. Les niveaux de géographie sont le Canada, les provinces et les territoires ainsi que d'autres régions géographiques, dont les subdivisions de recensement (municipalités), les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Les tableaux indiquent le taux de variation de la population et des logements entre 1996 et 2001 pour

certaines découpages géographiques. On trouve aussi des données sur la superficie des terres et la densité de la population. Les limites géographiques étaient en vigueur au 1er janvier 2001.

92F0150XCB GéoSuite, Recensement de 2001

GéoSuite est un outil d'extraction de données, de recherche et de production de totalisations offert sur un disque compact qui contient le logiciel et les données. Il permet aux utilisateurs d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer les codes et les noms des régions ainsi que les chiffres de population et des logements. GéoSuite comprend la liste des cartes de référence des aires de diffusion (AD), ce qui facilite la recherche des cartes de référence des AD appropriées.

92F0086XCB Chiffres des codes postaux

Nota – Les produits sur les codes postaux pour le recensement de 2001 sont à l'étude. Ces produits devraient être diffusés au quatrième trimestre de 2002. Les produits contenant les données du recensement de 1996 continueront d'être disponibles jusque-là.

Chiffres des codes postaux, recensement de 1996 comprend les chiffres de population et des logements pour chaque secteur défini par le code postal à six caractères indiqué par les répondants. Les chiffres de population et des logements sont présentés selon le code postal, selon la région de tri d'acheminement (RTA- les trois premiers caractères du code postal) et selon la province ou le territoire. Les données sont fournies avec un logiciel de type Windows qui permet aux utilisateurs d'exécuter des manipulations de données simples telles que la recherche de l'ensemble de données correspondant à un code postal donné, l'importation de groupes de codes postaux pour lesquels on veut obtenir des données et l'exportation des groupes de codes postaux. Les documents de référence sont présentés sous forme électronique sur le disque CD-ROM.

3. Produits d'information spatiale

L'information spatiale présente le profil et l'emplacement des traits géographiques. Les limites, les réseaux routiers et les autres traits des régions géographiques normalisées sont offerts en format numérique permettant la cartographie et les applications du Système d'information géographique (SIG). Ces produits comprennent les Fichiers des limites cartographiques (FLC), les Fichiers du réseau routier (FRR) et les Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR).

Fichiers des limites cartographiques, Recensement de 2001

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien et les lacs intérieurs de grande étendue, le tout étant intégré en une seule couche. Les coordonnées sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) de 2001 remplacent les Fichiers numériques cartographiques (FNC) qui ont été produits au recensement de 1996.

Les Fichiers des limites cartographiques peuvent être utilisés conjointement avec les données du Recensement de la population, les données du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada aux fins d'analyse des données et de cartographie thématique (avec un logiciel approprié). Les codes géographiques permettent de coupler les données statistiques et les limites des régions géographiques. Les Fichiers des limites cartographiques permettent aussi à l'utilisateur de créer de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées et de manipuler les données à l'aide du logiciel qu'il utilise. Sur le plan de la précision de localisation, les Fichiers des limites cartographiques sont compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier, lesquels peuvent fournir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications cartographiques.

92F0160XCF Fichier des limites cartographiques des provinces et des territoires
92F0163XCF Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
92F0161XCF Fichiers des limites cartographiques des divisions de recensement et des régions économiques
92F0167XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées
92F0162XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement
92F0165XCF Fichier des limites cartographiques des localités désignées
92F0166XCF Fichier des limites cartographiques des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement
92F0168XCF Fichiers des limites cartographiques des secteurs de recensement
92F0164XCF Fichier des limites cartographiques des régions urbaines
92F0169XCF Fichiers des limites cartographiques des aires de diffusion

92F0159XCF Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population, recensement de 2001

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population contient l'écoumène de population généralisé fondé sur les données du recensement de 2001 relatives à la densité de la population et compte au moins un polygone d'écoumène pour chaque division de recensement (DR). Il peut être utilisé pour produire ces cartes thématiques statistiques à petite échelle.

Pour le recensement de 2001, l'écoumène de population comprend les îlots dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ 1 habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle au niveau de division de recensement, les polygones détaillées de l'écoumène sont généralisées, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque division de recensement (DR) compte au moins une zone d'écoumène. Lorsqu'on utilise les limites de l'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes, on obtient une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données dans les régions géographiques normalisées.

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il est disponible gratuitement sur Internet ou est offert sur CD-ROM dans le bureau régional le plus près. Ce fichier n'est pas un fichier des limites cartographiques. Il est offert avec son propre guide de référence.

92F0039XDF Fichier des limites des régions de tri d'acheminement

Nota — Les produits sur les codes postaux pour le recensement de 2001 sont à l'étude. Ces produits devraient être diffusés au quatrième trimestre de 2002. Les produits contenant les données du recensement de 1996 continueront d'être disponibles jusque-là.

Le **Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996** est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il décrit les limites des régions de tri d'acheminement (RTA), qui ont été établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 1996. Après analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule RTA à chaque secteur de dénombrement (il s'agissait dans la plupart des cas de la RTA déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de RTA ont été formés en groupant des secteurs de dénombrement. Par conséquent, les limites des RTA fondées sur le recensement ne respectent pas les limites des RTA de Postes Canada ; elles représentent plutôt les secteurs de dénombrement.

92F0157XCF Fichiers du réseau routier, Recensement de 2001

Les Fichiers du réseau routier (FRR) contiennent une couche de données sur le réseau routier de l'ensemble du pays et une couche indiquant les limites provinciales et territoriales. La couche du réseau routier comprend les routes, les noms de routes et les tranches d'adresses (attributs d'arcs) ainsi que les codes géographiques identifiant les flots, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement, et les provinces/territoires (attributs de polygones). Les tranches d'adresses sont indiquées principalement pour les grands centres urbains du Canada. La couche des limites provinciales et territoriales comprend des données hydrographiques (littoral canadien et lacs intérieurs de grande étendue) ainsi que les limites et les codes géographiques. Les coordonnées numériques sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

Des Fichiers du réseau routier sont offerts pour le Canada, pour chaque province et territoire ainsi que par région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) divisée en secteurs de recensement.

92F0158XCF Fichier schématique du réseau routier, Recensement de 2001

Le Fichier schématique du réseau routier (FSRR) contient certaines routes (avec leur nom mais sans les adresses) tirées des Fichiers du réseau routier (no 92F0157XCF au catalogue). Les routes incluses sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Le FSRR peut fournir certains traits cartographiques de référence pour la production de cartes thématiques à l'aide des Fichiers des limites cartographiques. La précision de localisation du FSRR ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage et l'ingénierie. Le FSRR ne comprend pas l'hydrographie.

Les Fichiers schématiques du réseau routier sont offerts pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs de recensement.

4. Produits des attributs d'information

Les produits des attributs d'information donnent des renseignements descriptifs sur les caractéristiques d'un produit. Ces fichiers comprennent : le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et le Fichier des codes postaux par circonscription électorales fédérales (FCPCÉF).

92F0027XCB Fichier de conversion des codes postaux

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques du recensement de 1996 normalisées (telles que les secteurs de dénombrement, les municipalités, les secteurs de recensement, et ainsi de suite). Il fournit également les coordonnées x, y (latitude et longitude) pour un point qui représente l'emplacement approximatif de la région définie par le code postal afin de permettre des applications cartographiques.

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et certaines agglomérations de recensement (AR). Un guide de référence est inclus.

92F0027UCB Fichier de conversion des codes postaux – mise à jour

Le FCCP est mis à jour avec de nouveaux codes postaux tous les semestres et est disponible en janvier et en juillet. Les clients doivent acheter le FCCP au prix initial, et les mises à jour (92F0027UDB) ultérieures sont offertes à un prix de mise à jour ou d'abonnement. Le prix de mise à jour est un tarif uniforme qui, dans la plupart des cas, est beaucoup moins élevé que le prix initial. Un rabais additionnel de 25 % sur les mises à jour est offert aux abonnés. Pour bénéficier des avantages de

l'abonnement, le client devra déboursier au préalable le coût d'un fichier mis à jour par année, et ce jusqu'à ce que le FCCP représentant la géographie du recensement de 2001 soit diffusé.

Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standards pour le Canada ainsi que les provinces et les territoires. Un guide de référence est inclus.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

Le fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation électorale de 1996). Une circonscription électorale fédérale est une division territoriale élisant un député à la Chambre des communes.

Le FCPCÉF est un outil conçu pour être utilisé avec les fichiers administratifs contenant les codes postaux. En utilisant les codes postaux comme un lien, les données des fichiers administratifs peuvent être organisés ou totalisés par circonscription électorale fédérale. Ce fichier permet de lier plus de 680 000 codes postaux aux 301 circonscriptions électorales fédérales.

Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions. Un guide de référence est inclus.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) – Mise à jour

Des mises à jour bi-annuelles du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) sont offertes en janvier et en juillet. Les mises à jour diffusées en juillet fournissent les nouveaux codes postaux de janvier de la même année. Les mises à jour en janvier fournissent les nouveaux codes postaux de juillet de l'année précédente. Un guide de référence est inclus. Les clients qui achètent le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (92F0028XDB) au prix initial peuvent acheter les mises à jour ultérieures (92F0028XDB) au tarif de mise à jour (voir le tableau 13).

Les mises à jour du FCPCÉF sont offertes sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions.

5. Services géographiques

Divers services sont offerts, y compris des services de cartographie personnalisée, des services de création de régions personnalisées (service de géocodage) et l'établissement de produits géographiques personnalisés.

97C0006 Service géographique personnalisé

Si les produits réguliers ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, celui-ci il peut faire une demande spéciale pour obtenir des produits géographiques non normalisés. Par exemple, il est possible de produire un ensemble différent de fichiers géographiques, d'extraire des données spéciales de même que manipuler ou fusionner l'un ou l'autre des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, d'attributs, des limites et du réseau routier). Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

97C0005 Service de géocodage (création d'aires personnalisées)

Le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir les régions géographiques qu'ils souhaitent étudier (régions définies par l'utilisateur ou agrégation de régions géographiques du recensement normalisées) pour obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques

personnalisés sont élaborés à partir d'une agrégation d'îlots ou de côtés d'îlot, au besoin, dans les régions comprises dans le fichier du réseau routier. Les données de la région personnalisée ainsi créée sont transmises aux responsables du recensement pour que des totalisations soient établies. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

97C0007 Cartes géographiques personnalisées

Des cartes thématiques et autres peuvent être produites pour répondre précisément aux besoins des clients. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de détails.

Entente de licence d'utilisation finale

DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :
Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Il *VOUS INCOMBE* de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division du marketing, Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada
Courriel : licensing@statcan.ca
Téléphone : (613) 951-1122
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2003